



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime covid-19 et MECS

Question écrite n° 33626

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur la situation des salariés des maisons d'enfants à caractère social (MECS). Ces établissements, qui assurent l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de grande difficulté sociale, psychologique ou psychiatrique, sont indispensables à leur bien-être et leur sécurité, et ont maintenu leur nécessaire ouverture durant la période de confinement. Les salariés des MECS ont ainsi fourni des efforts importants afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants dans ces établissements malgré la crise sanitaire. La reconnaissance de leur investissement est ainsi impérative. À ce titre, il propose que la prime exceptionnelle « covid-19 » octroyée aux professionnels de la santé soit étendue aux salariés de ces MECS, particulièrement mobilisés durant la crise sanitaire et le confinement.

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33626

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7635

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)